

CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (CERTIPHYTO)

Catégorie «Opérateur» dans l'activité –
Travaux et services – Formation initiale



LA FORMATION

Le Certiphyto est un certificat individuel et nominatif qui a pour objectif de diminuer le recours aux produits phytosanitaires, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité.

Les chefs d'exploitation, les salariés agricoles ainsi que les vendeurs et les conseillers concernés par les produits phytosanitaires doivent être obligatoirement titulaires d'un certificat Certiphyto depuis le 26 novembre 2015.

Une nouvelle version de ce certificat est en application depuis le 1^{er} octobre 2016 (rénovation par décret n° 2016-1125 du 11 août 2016)

La formation est destinée à toute personne ayant à intervenir dans le choix technique des produits, à acheter des produits ainsi qu'à organiser l'utilisation et à les utiliser, ceci pour son propre compte ou dans le cadre de l'entraide agricole.



LES OBJECTIFS

- Obtenir le certificat individuel professionnel attestant de l'acquisition par le titulaire de connaissances appropriées pour exercer l'activité liée à « l'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques – décideur en entreprise non soumise à agrément »
- Connaître la réglementation
- Prévenir les risques pour la santé
- Prévenir les risques pour l'environnement
- Evaluer les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques



PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'équipe et responsables d'entreprises de travaux et services (paysagiste, service à la personne...)
- Responsables des services techniques et services espaces verts des collectivités territoriales
- Responsable d'exploitation agricoles et pépinières

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie. Ils sont spécialisés dans les produits phytosanitaires.

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com



1. THÈME RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE (Y COMPRIS ÉVALUATION 10 QUESTIONS) : (4 HEURES)

- Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto 2018
- Définition des produits phytopharmaceutiques
- Produits autorisés et produits illégaux.
- Autorisation de mise sur le marché
- Réglementation du transport et du stockage
- Utilisation des produits
- Responsabilité de l'employeur de l'applicateur
- Responsabilité vis-à-vis des tiers
- Consignation de toute utilisation des pesticides
- Règlementation spécifique à l'activité du secteur
- Agrément d'entreprise
- Documents principaux de référence communiqués aux professionnels
- Revues spécialisées, revues d'information agricoles, le site agriculture.gouv.fr rubrique « Actualités réglementaires phytosanitaires »

2. THÈME SANTÉ, SÉCURITÉ APPLICATEUR ET ESPACE OUVERT AU PUBLIC (Y COMPRIS ÉVALUATION 10 QUESTIONS) : (4 HEURES)

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Dangers des produits
- Dangers du produit
- Voies de pénétration
- Intoxication aiguë et intoxication chronique
- Devenir des produits dans l'organisme : stockage ou élimination
- Situations d'exposition aux dangers : protection et sécurisation de l'application
- Situations d'exposition : avant, pendant et après l'application
- Contact direct et indirect
- Facteurs favorisants et aggravant la pénétration
- Catégories de populations sensibles
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
- Démarche d'Évaluation des Risques Chimiques (ERC)
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers
- Principales mesures de prévention
- Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers
- Principales consignes et réglementation
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

- Principaux symptômes d'empoisonnement
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents
- Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance)
- Documents principaux de référence communiqués aux professionnels
- Risques pour l'environnement et principales voies de contamination
- Dangerosité pour l'environnement
- Impacts sur l'environnement, sur les plantes non-cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité
- Connaissance des dangers du produit
- Situations d'exposition aux dangers
- Types de pollution : diffuse ou ponctuelle
- Devenir des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement après le traitement
- Situations de contamination avant, pendant et après le traitement
- Facteurs favorisants et aggravant les contaminations
- Risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention
- Prévention des risques et contextualisation territoriale
- Appropriation des expressions d'usage et actualisation des connaissances des terminologies : « zones non traitées », « zone végétalisées permanentes »...
- Notions de zonage (zones protégées, périmètre de captage)
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage)
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages
- Traçabilité tout au long du processus
- Spécificité des différentes cultures et sols
- Consignes pour l'intervention sur les chantiers
- Transport des produits sur le chantier
- Documents principaux de référence communiqués aux professionnels
- Exemple d'illustration : Action menée par la Préfecture de Guadeloupe pour la régularisation des périmètres de captage d'eau de Capesterre-Belle-Eou



La formation de vos projets commence ici....

3. THÈME RÉDUCTION DE L'USAGE, MÉTHODE ALTERNATIVE (Y COMPRIS ÉVALUATION 10 QUESTIONS) : (5 HEURES)

- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.)
- Systèmes réduisant les risques de bio-agressions et permettant de limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Choix d'espèces résistantes ou adaptées à l'environnement
- Contrôle cultural : rotations, travail du sol, gestion de la fumure, aménagements de zones enherbées
- Systèmes de production intégrés
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits
- Evaluation de la nécessité d'intervenir : identification

des agresseurs et évaluation des risques

- Raisonnement des interventions
- Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité, etc.)
- Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bioagresseurs
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.
- Documents principaux de référence aux communiqués aux professionnels
- Exemples d'illustration

Vérification des connaissances (30 questions) : 1 heure (seuil de réussite 20 bonnes réponses)



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils : Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint

- Le formateur s'appuiera sur des cas et des exercices pratiques et mise en situation

Méthode : Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et des exercices

Evaluation : Contrôle des connaissances écrites sous la forme d'un QCM.

LA DURÉE DE VALIDITÉ

Le décret n° 2016-1125 du 11 août porte à cinq ans la durée de validité des certificats individuels pour l'application de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto).

LE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT

Selon la FNEDT (Fédération Nationale des Entrepreneurs Des Territoires), le renouvellement doit être réalisé « entre les 6 et 3 mois qui précèdent la date d'échéance de validité » du certificat en cours.

LA DURÉE

La formation Biocides dure 21 heures réparties sur 3 jours.

Il est possible de passer le Certibiocide en 1 jour si vous avez déjà un Certiphyto (Opérateur ou Décideur).

PRÉ-REQUIS

- Comprendre à l'orale et à l'écrite le français
- Le nombre de participants est limité à 4 minimum.



FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation
 - Délivrance d'une attestation de formation permettant la demande du Certibiocide
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

**POUR VOUS INSCRIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE
À NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À
gregory.guerot@cemstbarth.com**